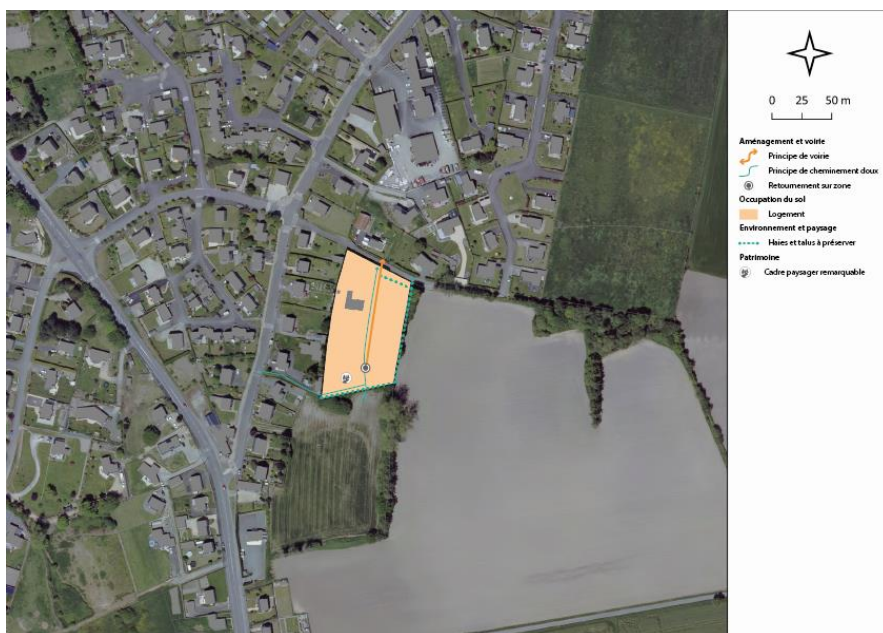


SECTEUR 2. RUE PARC ROUZES



Au niveau du carrefour de la rue de l'Argoat et de la rue Parc Rouzes, le site a pour vocation de développer une offre résidentielle complémentaire à celle existante.

L'accès véhiculaire à ce secteur doit s'effectuer depuis la voie au nord avec une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services).

Les haies et talus existants à l'est et au sud sont à préserver. La lisière avec l'espace agricole au sud doit être traitée avec soin. Ainsi, les limites séparatives végétalisées sont encouragées.

Dans la perspective de l'aménagement d'une future opération de logement au sud, la réalisation d'une liaison piétonne doit être préservée au sud.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,64 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		25 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		16	
Nombre de logements sociaux (min) :		2	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	